



Conseil de Paris

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

Dossier de presse



P.2 Communiqués de presse

- *Des vœux* p. 2
- *Propreté à Paris* p. 4
- *Subvention HLM* p. 6

P. 9 Sommaire des vœux déposés



@DemProgParis

9, place de l'Hôtel de Ville
Esplanade de la Libération
75196 Paris Cedex 04

Contact : Anthony Ong
Anthony.ong@paris.fr
06.21.67.21.14

Julien Bargeton, Président
06.48.03.15.42
Thomas Lauret, Porte-Parole
06.59.59.49.25

Élus du groupe Démocrates et Progressistes



Julien BARGETON, Sénateur LREM de Paris
Conseiller de Paris (20^e)
Président du groupe Démocrates et Progressistes au Conseil de Paris

 @JulienBargeton




Fadila MEHAL, Conseillère de Paris (18^e)
Conseillère métropolitaine du Grand Paris
1^e Vice-Présidente du groupe Démocrate et Progressiste

 @Fmehal



Anne-Christine LANG, Députée LREM de Paris
Conseillère de Paris (13^e)
2^e Vice-Présidente du groupe Démocrates et Progressistes

@AChristine_Lang 



Thomas LAURET, Conseiller de Paris (16^e)
Porte-parole du groupe Démocrates et Progressistes

 @ThomasLauret16



Didier GUILLOT, Conseiller de Paris (18^e)
Délégué du 18^e enseignement supérieur, recherche, vie étudiante
Président de l'EIVP École des Ingénieurs de la Ville de Paris
Trésorier du groupe Démocrates et Progressistes

@Didguillot 

Des vœux

Nous présentons au Conseil de Paris de février 12 vœux dont 2 co-signés avec le groupe PPCI.

1. Espace public : propreté dans le métro, budget participatif, Vélib'

Paris jouit d'une renommée internationale : ses monuments, son histoire, ses rues, son dynamisme participent à son rayonnement. L'espace public est donc un enjeu majeur des politiques publiques. Nous présentons, ainsi, un premier sur la **propreté dans le métro**, vitrine souterraine de Paris. Nous souhaitons que la Ville intensifie ses relations avec la RATP pour un meilleur résultat. Nous présenterons aussi nos préconisations pour la propreté de Paris dans le cadre du débat organisé.

En parallèle, nous signons avec le groupe PPCI 2 vœux :

- Un premier sur le **suivi des projets du budget participatif** et ses pistes d'évolution. Certains projets, datant de 2014, sont encore à l'étude et prennent encore trop de temps à se réaliser. Le budget participatif est une excellente démarche mais les délais de réalisation découragent parfois les porteurs des projets. Par exemple, la rénovation des Fontaines Porte de Saint-Cloud, votée en 2016, n'a pas démarré et fait l'objet lors de ce Conseil de Paris d'une demande de subvention de l'État. Il faut davantage d'anticipation, d'efficacité et de visibilité pour les Parisiens, afficher sur le site dédié l'agenda de tous les projets et réviser le modèle ainsi que le calendrier de la démarche.
- Un deuxième sur les **retards des Vélib'**. Nous souhaitons que soit saisie l'Inspection générale de la Ville afin qu'un état des lieux précis soit établi.

2. Relations internationales et Droit des femmes

Concernant les sujets internationaux, notre groupe souhaite affirmer un soutien déterminé à celles et ceux dont les droits humains et l'honneur sont bafoués. C'est pourquoi, nous présentons deux vœux allant en ce sens : un premier relatif à **Teodora Carmen del Vasquez** et un second relatif aux **pays africains**, considérés par le Président américain, de « pays de merde ». Nous demandons à ce que Paris demande au Président de la République d'affirmer son soutien aux droits des femmes dans le monde à travers le cas de Teodora Carmen del Vasquez, condamnée à 30 ans de prison pour une fausse-couche. Et que la Ville témoigne de sa solidarité auprès des ambassadeurs des pays africains, insultés.

3. Solidarités et Éducation

Humanité et solidarité ne sont pas incompatibles avec responsabilité et fermeté : nous souhaitons que la Préfecture fasse un état des lieux de la question migratoire à Paris et en Ile-de-France, et communique notamment les **chiffres des différentes demandes**, au moment où un projet de loi sur l'Asile et l'immigration est en préparation.

De même, nous souhaitons que la **Nuit de la Solidarité**, organisée par l'exécutif, se fasse de manière transparente et objective, afin de compléter les actions engagées par le Gouvernement en faveur des personnes sans-abri. L'inconditionnalité de l'accueil en centre d'hébergement n'est pas remise en cause. Il s'agit d'orienter le plus efficacement possible les personnes vers les structures d'accueil les plus pertinentes. La polémique faite au

gouvernement est basée non sur des faits mais sur une extrapolation a priori de ce qui pourrait se passer.

Le fait de ne pas nommer les choses ne les fait pas disparaître et contribue à faire le lit du Front National. Est-il raisonnable de maintenir sans aucune perspective d'évolution des personnes pendant des années, parfois une décennie, dans des dispositifs d'urgence alors qu'elles n'entrent dans aucune des possibilités de régularisation de leur situation et ne peuvent rien construire ? Leur rendons-nous service ?

Sur les autres questions sociales, le groupe soumet également deux vœux cherchant des solutions pérennes et efficaces pour une plus grande justice et solidarité. Ainsi :

- Nous demandons une mission d'information et d'évaluation (MIE) sur le **dispositif d'aide sociale facultative de la Ville de Paris**, afin de déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas ;
- Nous souhaitons qu'une enquête soit menée par l'Académie de Paris et la DASCO afin d'objectiver les **résultats du dédoublement des classes de CP en Rep+** : les remontées des professeurs et des parents d'élèves sont excellentes, les enfants progressent et apprennent à lire plus vite.

4. Sécurité

S'agissant de la sécurité, un vœu fait suite aux événements intolérables et violents survenus à la **bibliothèque Vaclac Havel** dans le 18^e. Nous proposons que la sécurité et la formation à destination des personnels soient réellement prises en compte, au-delà de l'instauration d'un médiateur. La ville doit garantir que ces lieux publics de culture restent des lieux de partage, de voyage et d'apprentissage.

5. Environnement, Biodiversité

En lien avec l'école et l'éducation, nous proposons un vœu relatif à la réintroduction de la **distribution de végétaux lors de la Fête des jardins par l'École du Breuil**. Offrir des végétaux est un acte symbolique fort, permettant une prise de conscience douce de l'importance de la biodiversité et de sa préservation, au-delà de la satisfaction et de la joie que cela apporte.

6. Culture et Mémoire

Enfin, nous déposons deux vœux pour rendre hommage à deux figures marquantes de l'histoire de l'art et de la mode :

- Un premier relatif à **Claude Cahun**, résistante homosexuelle et artiste qualifiée de surréaliste, traitant des thèmes du genre, du féminisme à travers ses livres et photographies ;
- Un second relatif à **Azzedine Alaïa**, décédé le 18 novembre dernier, auquel une exposition-hommage est rendue aujourd'hui dans sa galerie.

Il s'agit de deux figures fortes. Paris manque cruellement de noms de voirie ou d'équipement liés à la réussite et à la diversité des parcours, des origines, des profils. Résolument progressistes, nous souhaitons célébrer leur mémoire et leur travail, qui ont alimenté notre culture, notre histoire.

**Julien BARGETON, Fadila MEHAL, Anne-Christine LANG, Thomas LAURET
et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes.**



Communiqué de presse

Propreté à Paris

La question de la propreté sera au cœur du Conseil de Paris de février. Un large consensus a été trouvé autour des préconisations de la MIE relative à la politique parisienne de la propreté. En ce qui concerne la délibération du groupe Les Républicains, il est proposé 60M€ de dépenses supplémentaires (40M€ pour 1000 emplois et 20 M€ pour de nouveaux équipements). C'est inacceptable au plan budgétaire et ne garantit aucune amélioration car les problèmes sont liés à l'organisation actuelle du nettoyage et aux incivilités.

Sur la MIE, il était possible d'aller beaucoup loin, sans obligatoirement dépenser toujours plus, à l'heure où la maîtrise des finances publiques est de rigueur. Le groupe Démocrates et Progressistes souhaite donc présenter, à ce titre, ses préconisations :

1. Confier la compétence de la collecte des ordures ménagères à la métropole (ou au SYCTOM) et concentrer la compétence de Paris sur le nettoyage des espaces publics, de la voirie et des trottoirs

La priorité actuelle donnée à la constitution journalière des équipes des bennes chargées de la collecte peut parfois affecter les effectifs dévolus au nettoyage de la voirie et des trottoirs. La perception de la saleté des rues est liée à cette organisation puisque les mêmes équipes sont chargées de la collecte et du balayage.

- ⇒ Transférer la mission de collecte des ordures ménagères à la métropole ou au SYCTOM (l'agence métropolitaine de traitement des déchets qui regroupe 84 communes, soit 6 millions d'habitants de la métropole) en cohérence avec la mission de traitement des déchets confiée aujourd'hui à celui-ci ;
- ⇒ Désigner un opérateur unique (le SYCTOM) en charge de la collecte, du tri, du traitement et du recyclage des déchets. Celui-ci serait ainsi compétent sur toute la chaîne, de la collecte à la valorisation, pour organiser le tri et le ramassage en fonction des objectifs de valorisation et de recyclage des déchets ;
- ⇒ Sanctuariser les ressources affectées au nettoyage de la voie publique. Distinguer les effectifs en charge de la collecte qui dépendront de la métropole et de l'opérateur désigné par elle, et ceux en charge du nettoyage qui continueront à dépendre de la ville et de ses opérateurs.
- ⇒ Dans l'attente de ce transfert, la répartition Régie/DSP doit être maintenue et le renouvellement des marchés de délégation de service public doit prendre en compte les indicateurs de qualité de la collecte et du nettoyage. Le transfert d'un arrondissement vers la régie et d'un arrondissement vers la DSP n'est pas à exclure pour les deux arrondissements pour lesquels les indicateurs de propreté seraient globalement les moins satisfaisants ;
- ⇒ Après le transfert de la compétence de la collecte, la répartition Régie/DSP pour la mission balayage sera également maintenue.

2. Responsabiliser et clarifier les modalités d'action des maires d'arrondissement et lutter contre les incivilités

Les maires d'arrondissement de droite se plaignent de ne pouvoir agir et renvoient toute la responsabilité sur l'exécutif parisien.

- ⇒ Distinguer l'autorité hiérarchique qui appartient à l'instance, chargée du pouvoir de nomination, d'évaluation et de notation et l'autorité fonctionnelle, chargée de co-définir les actions, les modalités et priorité du nettoyage des espaces publics en proximité avec le terrain et les citoyens ;
- ⇒ La Ville de Paris (DPE) resterait détentrice du pouvoir hiérarchique, du pilotage stratégique et de l'organisation des services pour des raisons d'unicité et d'indivisibilité de la ville, de synergie des activités transversales (manifestations publiques, espaces inter-arrondissements, etc.) et de juste affectation des ressources humaines et matérielles entre les arrondissements.
- ⇒ Le Maire d'arrondissement pourrait se voir confier l'autorité fonctionnelle sur le responsable propreté en délimitant précisément l'étendue de cette autorité (animation locale, suivi des missions de nettoyage et de balayage notamment). Une rencontre régulière entre la mairie d'arrondissement, la mairie de Paris et la Direction de la Propreté est organisée pour faire le bilan et définir les objectifs annuels ;
- ⇒ En complément, la responsabilisation des mairies d'arrondissement nécessite de rendre obligatoire la définition du contrat local de propreté soumis au Conseil d'arrondissement (non réalisé dans le 16e par exemple) ;
- ⇒ Pour la lutte contre les incivilités, les décisions ont déjà été prises (renforcement de la brigade, amendes à 68 euros). L'augmentation du tarif des amendes et la vidéo verbalisation devraient être envisagées comme le préconise la MIE.

3. Adapter la fiscalité à l'évolution du périmètre des compétences, la simplifier tout en expérimentant des mécanismes incitatifs

La taxe de balayage est mise sur des règles injustes et la fiscalité n'incite pas à l'efficacité du tri.

- ⇒ A recettes constantes, la modification du périmètre des responsabilités entre la ville et la métropole doit conduire à une refonte de la fiscalité dans une optique de simplification et d'incitation : la taxe foncière pourrait intégrer à la fois la TAOM fixée par la métropole et une taxe de balayage modifiée, fixée par la ville. Des mécanismes d'incitation à l'efficacité du tri et de la collecte peuvent être envisagés à condition qu'ils ne compliquent pas inutilement la fiscalité qui doit rester simple et lisible par tous (expérimentation de la pesée, incitation au tri).

**Julien BARGETON, Fadila MEHAL, Anne-Christine LANG, Thomas LAURET
et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes.**



Communiqué de presse

Subvention aux offices HLM

Dans le Parisien du 19 janvier, le groupe Démocrates et Progressistes du Conseil de Paris apprend que la Maire débloquera une subvention pour soutenir les bailleurs sociaux de la Ville de Paris afin de soutenir leur effort face à la réduction des APL, compensée par la baisse des loyers.

Cette mesure, en apparence généreuse, n'a pas fait l'objet de débat, alors même que le budget 2018 a été adopté en décembre dernier par le Conseil de Paris. Le groupe dénonce la méthode et l'absence de concertation avec les élus en amont. Cette aide, dont le montant reste encore aujourd'hui opaque mais dont on imagine qu'elle sera importante, interroge en ces temps où la maîtrise des dépenses publiques est de rigueur.

Les élus du groupe sont attentifs à l'égalité des droits, et notamment au sort des plus démunis et de leur environnement. Ils rappellent que dans le projet voté de loi de finances 2018, le triple objectif a été de rendre plus de pouvoir d'achat aux Français, de protéger ceux qui en ont le plus besoin et de faire en sorte que le travail paie. Une réforme des aides au logement a bien été engagée : grâce à une baisse concomitante des loyers, la baisse des APL, qui concernera les locataires du parc sociale, sera sans impact.

L'exécutif parisien oublie de mentionner dans sa communication la contribution financière et l'aide apportée par le gouvernement aux bailleurs sociaux (qui s'inscrivent, par ailleurs, dans une transformation globale de la politique du logement) :

- Rééquilibrage en faveur des organismes les plus fragiles, comptant une proportion importante de bénéficiaires de l'APL : 47% des locataires des Entreprises Sociales pour l'Habitat (OSH) ; 54% des locataires des Offices Publics d'Habitation (OPH) ;
- Financement de leurs investissements à moindre coût grâce à l'allongement de la durée de leurs emprunts ;
- Stabilisation du taux du Livret A ;
- 6 milliards de nouveaux prêts à taux fixes ou à taux zéro, auprès de la Caisse des dépôts.

Les organismes HLM parisiens n'ont pas de difficultés de financement. Les principales difficultés pour la création de logements sociaux à Paris résident dans les délais de réalisation, les recours et la complexité des règles urbanistiques. Par exemple, les projets Porte d'Auteuil et avenue Maréchal Fayolle (Paris 16^{ème}) ont été décidés en 2007-2009 : le premier a été livré en 2016, le second le sera en 2019.

Le groupe met donc en exergue l'écart trop grand entre le financement, la construction et la livraison des logements. Les élus du groupe, fortement engagés sur cette question, ont déposé une série de vœux relatif aux logements social lords des derniers Conseils : un premier relatif à la transparence et situation financières des bailleurs sociaux parisiens ; un deuxième relatif aux suivi des objectifs des logements sociaux à Paris et dans les arrondissements.

Alors que la Maire ne cesse de louer ses bonnes relations avec le gouvernement force est de constater les actions systématiques à son encontre. Cette mesure, au premier abord solidaire, doit être réfléchie et débattue pour une grande efficacité, justice et solidarité. Elle ne doit pas être le début d'une future série de décisions calculées, prises à l'aune des prochaines échéances électorales.

**Julien BARGETON, Fadila MEHAL, Anne-Christine LANG, Thomas LAURET
et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes.**

SOMMAIRE

Vœux déposés par le groupe Démocrates et Progressistes

1^e commission (finances, commerces, emploi, ressources humaines)

/

2^e commission (culture, mémoire, patrimoine)

- Vœu relatif à la sécurisation des sites culturels p. 10
- Vœu relatif à une dénomination Claude Cahun p. 12
- Vœu relatif à la mémoire d'Azzedine Alaïa p. 14

3^e commission (espace public, qualité de vie, politique de la ville, sécurité)

- Vœu relatif à la propreté dans le métro p. 17
- Vœu relatif l'École du Breuil lors des Fêtes du Jardin p. 19
- Vœu relatif aux Vélib' p. 21

4^e commission (action sociale, santé, petite enfance)

- Vœu relatif à la Nuit de la solidarité p. 24
- Vœu relatif à la politique d'immigration p. 26
- Vœu relatif au dispositif d'aide sociale facultative de la Ville de Paris p. 28

5^e commission (urbanisme, logement, Grand Paris, développement économique)

/

6^e commission (écoles, université)

- Vœu relatif à une enquête sur le dédoublement de classes de CP en Rep+ p. 31

7^e commission (jeunesse, associations, sports, relations internationales, tourisme)

- Vœu relatif à la réalisation effective des projets du Budget participatif p. 34
- Vœu relatif au soutien à Teodoradel Carmen Vasquez p. 36
- Vœu relatif au soutien aux pays africains p. 38

2^e commission (culture, mémoire, patrimoine)

**Conseil de Paris
Séance des 5, 6 et 7 février 2017**

Vœu relatif à la sécurisation des sites culturels

Déposé par Fadila MEHAL, Julien BARGETON, Anne-Christine LANG, Thomas LAURET et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes,

Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,

Considérant que les lieux culturels sont des lieux de savoir, d'intelligence et de partage ;

Considérant la dégradation progressive des conditions de travail du personnel de la bibliothèque Vaclav Havel (dans le 18^e arrondissement), engagé en faveur du savoir et des livres dans un quartier populaire et défavorisée ;

Considérant les incidents inadmissibles venant du public survenus dans cette bibliothèque qui ont commencé depuis plusieurs mois déjà, ayant atteint son point culminant le 03 janvier 2018 ;

Considérant que le 03 janvier, un quart d'heure avant la fermeture de la bibliothèque, un groupe d'une quinzaine de garçons, entre onze et quinze ans a refusé de quitter celle-ci ;

Considérant les actes intolérables de délinquance au sein de cette bibliothèque de la part de ce groupe : jet de fumigène, livres brûlés, vols, extincteurs dégoupillés, violences physiques et verbales, menaces, insultes, crachats et gifles ;

Considérant que les commerces alentours sont aussi la cible d'actes de vandalisme, donnant lieu à une réunion au commissariat du 18^e arrondissement à laquelle la bibliothèque a participé ;

Considérant la lettre ouverte adressée à toutes les bibliothèques municipales de la Ville et à la mairie ;

Considérant le déplacement de l'Adjoint à la Maire chargé de la Culture dans la bibliothèque le 10 janvier 2018 affirmant que les problèmes étaient en cours de résolution ;

Considérant cependant qu'il existe d'autres lieux culturels pouvant faire l'objet d'attaques, de pression, de dégradations ;

Considérant que le rôle des médiateurs/éducateurs est essentiel en parallèle des vigiles ;

Considérant que les personnels doivent être parés à ce genre de difficultés ;

Considérant le guide « Gérer la sûreté et la sécurité des événements et sites culturels » réalisé par les ministères de la Culture et de l'Intérieur, datant d'avril 2017 ;

Sur proposition de Fadila MEHAL, Julien BARGETON, Anne-Christine LANG, Thomas LAURET et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu :

- **Que la mairie réaffirme publiquement son soutien au personnel de la bibliothèque Vaclav Havel et apporte les réponses nécessaires à ce problème ;**

- Qu'elle fasse un état des lieux des sites culturels (bibliothèques, médiathèques, cinéma, musées, etc.), faisant face à des problèmes similaires, liés à l'insécurité, à la délinquance, à la violence répétée ;
- Qu'elle rende compte de cet état des lieux en deuxième commission (culture, mémoire, patrimoine) ;
- Qu'elle rappelle aux différents personnels de la Ville le guide intitulé « Gérer la sûreté et la sécurité des événements et sites culturels » ;
- Qu'elle organise une conférence/formation à destination des agents visant à les aider à gérer des situations exceptionnelles de cet ordre ;
- Que puisse être mis à disposition un médiateur chargé de gérer les relations entre les publics difficiles et les personnels.

**Conseil de Paris
Séance des 5, 6 et 7 février 2017**

Vœu relatif à une dénomination Claude Cahun

Déposé par Julien BARGETON, Fadila MEHAL, Anne-Christine LANG Thomas LAURET et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes,

Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,

Considérant la personne de Claude Cahun, née Lucy Schwob (1894-1954), à la fois écrivain et photographe de la première moitié du XXe siècle, figure liée au mouvement surréaliste ;

Considérant ses écrits à forte teneur autobiographique, parfois illustrés de photomontages à l'instar de *Vues et visions* (1914), *Aveux non avenues* (1930), *Héroïnes*(1920-1924)ou encore *Les paris sont ouverts* (1934) ;

Considérant ses collaborations avec le monde du théâtre, notamment Le Plateau, animé par Pierre Albert-Briot, où elle rencontre de grands noms comme Robert Desnos ;

Considérant ses rencontres et son lien avec le groupe surréaliste, et notamment André Breton et René Crevel ;

Considérant sa participation au groupe Contre-Attaque, comprenant entre autres André Breton et Georges Bataille ;

Considérant que son œuvre, qualifiée de surréaliste, traite de l'ubiquité, de la confusion des genres, de la métamorphose et de l'étrange ;

Considérant qu'elle utilise son image pour déconstruire les préjugés et clichés liés à l'identité, en posant pour l'objectif habillée en femme ou en homme, avec les cheveux longs ou le crâne rasé, en ayant le visage fortement maquillée ou totalement nue, en étant déguisée ou presque nue ;

Considérant ses photographies, et notamment sa série des *Autoportraits*, qui a suscité le plus d'intérêt, depuis l'étude de François Leperlier, professeur, essayiste et poète, parue en 1992 ;

Considérant les articles qui lui sont consacrés, relatifs notamment à la question du genre, de l'identité, du féminisme, de l'homosexualité ;

Considérant qu'elle est devenue avec le temps une personnalité artistique marquante du début du XXe siècle, son œuvre étant qualifiée d'une des plus originales de sa période par les spécialistes ;

Considérant néanmoins qu'elle reste une artiste peu connue, car indépendante, inaccessible, libre alors qu'inspirante, singulière, iconique ;

Considérant les rétrospectives qui lui ont été consacrées dans plusieurs grandes villes du monde : Londres, Tokyo, Munich ou Paris ;

Considérant l'exposition au Jeu de Paume mettant à l'honneur son travail et sa personnalité en 2011 ;

Considérant aussi la femme engagée en politique et dans la Résistance pendant l'occupation allemande de Jersey ;

Considérant sa relation amoureuse et connue de tous avec Suzanne Malherbe ;

Considérant son installation à Paris avec sa compagne, rue Notre-Dame des Champs en 1922 ;

Considérant que Paris est une ville ouverte à la diversité, accueillante, solidaire, soucieuse de l'égalité des droits et des parcours ;

Considérant le souhait de la maire de soutenir la mémoire LGBTQI, suite au rapport remis par M. Jean-Luc Romero, intitulé « Paris, Ville phare de l'inclusion et de la diversité, 52 propositions pour faire de Paris la capitale des droits LGBTI et du tourisme "gay-friendly", visant à renforcer l'attractivité de Paris pour les personnes LGBTI, daté du 13 juin 2017 ;

Considérant la création prochaine du centre d'archives LGBTQI à Paris ;

Considérant que Claude Cahun est avant tout un modèle artistique, littéraire et d'engagement politique ;

Considérant qu'elle peut aussi être un modèle et un symbole fort pour les personnes homosexuelles, notamment lesbiennes, qui souhaitent trouver des modèles d'identification positives dans l'histoire contemporaine ou passée ;

Considérant qu'en France, il n'existe qu'une allée portant le nom de Claude Cahun, à Nantes ;

Sur proposition de Julien Bargeton, Fadila Mehal, Anne-Christine Lang, Didier Guillot et Thomas Lauret, élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu :

- **que la mairie de Paris attribue le nom de « Claude Cahun » à une voie publique ou à un tout autre lieu public pertinent, entrant en résonance avec son histoire et son œuvre.**

**Conseil de Paris
Séance des 5, 6 et 7 février 2017**

Vœu relatif à Azzedine Alaïa

Déposé par Fadila MEHAL, Julien BARGETON, Anne-Christine LANG, Thomas LAURET et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes,

Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,

Considérant la mort d'Azzedine Alaïa, couturier franco-tunisien de renom international, le 18 novembre 2017 à Paris à l'âge de 77 ans ;

Considérant l'inauguration de l'exposition « Je suis couturier » lui rendant hommage, organisée par l'association Azzedine Alaïa le 21 janvier 2018 et à laquelle ont participé de nombreuses personnalités du monde de la mode et des arts ;

Considérant que cette exposition s'est tenue dans sa galerie, son lieu de vie et de travail (18 rue de la Verrerie), et qu'elle présente 41 de ses pièces majeures, disposées dans des cabines-écrins et sélectionnées par Olivier Saillard, ancien directeur du Palais Galliera ;

Considérant que parmi ces robes, nombreuses sont iconiques et furent portées par les plus grandes célébrités, à l'instar de la robe à capuche ou de la robe à zips ;

Considérant qu'Olivier Saillard a réalisé la première rétrospective du travail du créateur au Palais Galliera en 2013, présentant près de 70 pièces ;

Considérant que le travail et les pièces du couturier témoignent d'une grande qualité d'exécution et d'une incroyable finesse, ayant marqué sa génération et les générations suivantes ;

Considérant sa singularité dans le monde de la mode, comme en témoignent ses quarante ans de carrière salués par les créateurs, les mannequins et le monde de la culture ;

Considérant qu'il travaillait à contretemps des tendances et qu'il a organisé par exemple le 23 octobre un défilé, soit trois semaines après la Fashionweek ;

Considérant le projet de l'association Azzedine Alaïa, créée en 2007 par le créateur lui-même, Christophe Von Weyhe et Carla Sozzani, de se constituer en Fondation ;

Considérant que cette fondation aura pour objectif de conserver les riches collections du créateur et d'attribuer des bourses à des jeunes talents de la mode ;

Considérant que la galerie sera à la fois un lieu d'exposition sur l'histoire de la mode et du design et une bibliothèque ;

Considérant que le couturier est un modèle de réussite, d'intégration, de diversité, en plus d'être un grand nom de la création de mode ;

Considérant que Paris est connue pour être la capitale de la mode et de la création, comme en témoignent ses grandes écoles, ses manifestations, ses collections, ses magasins, ses ateliers de couture ;

Considérant le Palais Galliera, musée de la Mode de la Ville de Paris dont la collection remonte à 1907 ;

Considérant la feuille de route de l'adjoint à la culture, où il est notamment question de la forte visibilité de la création parisienne en ce qui concerne la mode et le design, l'implication des quartiers et des acteurs de la vie économique et culturelle lors des grands événements, le développement d'outil d'accompagnement dans ce secteur ;

Considérant les Ateliers de Paris, l'incubateur des métiers de création, centre de conseil et d'accompagnement économique et galerie d'exposition, carrefour des jeunes entreprises de la création. ;

Considérant les Grands Prix de la Création, créés en 1993, récompensant des créateurs amateurs et confirmés ;

Sur proposition de Fadila MEHAL, Julien BARGETON, Anne-Christine LANG, Thomas LAURET et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu :

- **Que la Ville de Paris rende un hommage à Azzedine Alaïa en attribuant son nom à une voirie ou à un espace lié à la mode, en concertation avec sa famille ;**
- **Qu'elle témoigne de son soutien à ce grand créateur en communiquant sur l'hommage rendu dans sa galerie comme l'a fait le Ministère de la Culture ;**
- **Qu'elle étudie avec attention le soutien aux actions menées par le projet de la future fondation (lieux d'exposition, bibliothèque) ;**
- **Qu'elle envisage d'organiser une exposition dédiée à l'œuvre d'Azzedine Alaïa ;**
- **Que cette exposition, au Palais Galliera ou dans les salons de l'Hôtel de Ville, mette notamment en avant la jeune création, les talents émergents, celles des écoles ou des ateliers en développement.**

3^e commission (espace public, qualité de vie, politique de la ville, sécurité)

**Conseil de Paris
Séance des 5, 6 et 7 février 2017**

Vœu relatif à la propreté dans le métro

Déposé par Julien BARGETON, Fadila MEHAL, Anne-Christine LANG, Thomas LAURET et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes,

Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,

Considérant le rapport de la MIE relatif à la politique parisienne en matière de propreté, adopté en décembre 2017 ;

Considérant que le Service technique de la propreté de Paris (STPP) est chargé, au sein de la Direction de la propreté et de l'eau, des missions de collecte des déchets et de nettoyage de la voie publique de jour comme de nuit ;

Considérant les 2.900 km de trottoirs balayés chaque jour et les 30 000 corbeilles de rue, réparties sur la voie publique, vidées de 1 à 3 fois par jour ;

Considérant que les interventions de nettoyage varient selon la taille de la rue, le taux de fréquentation, le type d'activités ;

Considérant l'application mobile et le formulaire en ligne permettant aux citoyens de signaler les anomalies constatées dans la rue ;

Considérant les mesures en faveur d'un Paris plus propre soumises au Conseil de Paris le 27 mars, qui viennent compléter le Plan de renforcement de la propreté adopté début 2016 ;

Considérant que la propreté à Paris ne concerne pas seulement les voies publiques mais aussi le métro et les gares, qui ne relèvent pas du périmètre de la Ville ;

Considérant cependant que le métro parisien fait partie de l'identité de Paris et qu'elle est fréquentée à la fois par les Parisiens, Franciliens et les touristes venus du monde entier ;

Considérant les odeurs, les détritrus, les déchets, les moisissures dans les stations, les rames et aux abords des bouches de métro ;

Considérant que la propreté de l'ensemble du réseau RATP (métros, trams, bus, gares) correspond à un marché de 70 à 80 M€ annuel ;

Considérant le 1,3 million de mètres carrés de surfaces des 369 stations et gares RER, ainsi que les 1.000 rames de trains ou métros ;

Considérant que l'entreprise a passé commande auprès de cinq prestataires différents qui se répartissent la tâche de la propreté ;

Considérant les 1.200 agents œuvrant chaque jour pour tenter de maintenir les métros propres ;

Considérant que pour les stations, il existe trois niveaux de nettoyage : le nettoyage quotidien (coups de balai et ramassage des poubelles), le nettoyage patrimonial (1 à 2 fois par mois pour chaque station), le nettoyage relatif à des embellissements de fond en comble de la station ;

Considérant cependant que dans la majorité des stations, la situation n'est pas satisfaisante ;

Considérant le rôle et la grande responsabilité des individus et des usagers dans la dégradation du métro, qui témoignent à la fois d'un manque de civisme et d'un manque de moyens mis à disposition ;

Considérant le projet de parfumer neuf des principales stations de métro de la ville de Lyon ;

Considérant qu'à Lyon, la société retenue n'utilise pas de parfums de synthèse mais seulement des parfums traités dont ont été retirées les molécules dangereuses pour ne garder que des matières premières, des molécules inoffensives, non allergènes ;

Sur proposition de Julien Bargeton, Fadila Mehal, Anne-Christine Lang, Didier Guillot et Thomas Lauret, élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu :

- **Que la Ville engage des discussions et une réflexion avec la RATP afin d'étudier la possibilité de mettre en place des expérimentations visant à lutter contre les mauvaises odeurs dans les métros à l'instar de ce qui se fait à Lyon ;**
- **Qu'elle demande à la RATP les moyens d'action mis en place pour la propreté et notamment dans les lieux les plus fréquentés, les plus touristiques et que cela soit communiqué en troisième commission ;**
- **Que la Ville propose, avec l'aide de ses services compétents, des mesures et pistes permettant à la RATP d'améliorer la propreté dans ses espaces.**

**Conseil de Paris
Séance des 5, 6 et 7 février 2017**

Vœu relatif l'École du Breuil lors des Fêtes du Jardin

Déposé par Didier GUILLOT, Julien BARGETON, Fadila MEHAL, Anne-Christine LANG et Thomas LAURET, élus du groupe Démocrates et Progressistes,

Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,

Considérant que l'École Du Breuil est un établissement de la Ville de Paris sous contrat avec le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

Considérant que son enseignement est gratuit et met l'accent sur trois sujets : la diversité végétale, la composition paysagère et le dessin ;

Considérant que les futurs professionnels apprennent à associer arts et techniques du paysage en milieu urbain ;

Considérant que par voie scolaire, par apprentissage ou en cours du soir, elle prépare au brevet professionnel agricole (BPA) travaux d'aménagements paysagers, au certificat de spécialisation (CS) taille et soins aux arbres, au brevet professionnel (BP) travaux paysagers, au Bac professionnel Aménagements paysagers, au brevet de technicien supérieur (BTS) agricole aménagements paysagers, et à la Licence professionnelle gestion environnementale du paysage végétal urbain ;

Considérant qu'elle propose des cours publics de jardinage ouverts à tous ;

Considérant l'espace pédagogique abritant de remarquables collections végétales, étiquetées, rassemblant plus de 3 700 taxons*, accessibles au public gratuitement ;

Considérant la Fête des Jardins à Paris et en Ile-de-France, qui accueillent jardiniers, paysagistes, bûcherons et acteurs de l'environnement, événement promouvant la nature et l'agriculture urbaine ;

Considérant que les 23 et 24 septembre, pour la Fête des Jardins et de l'Agriculture urbaine, l'école s'est déployée avec succès sur trois sites : dans son jardin, au jardin d'Éole avec les services de la direction des espaces verts et de l'environnement, et au Parc Floral, invitée sur le Village Botanique ;

Considérant qu'elle offrait des fleurs à l'occasion de la Fête des Jardins et qu'elle a cessé de le faire depuis plusieurs années ;

Considérant la politique de végétalisation de la Ville, de développement durable et de préservation de la biodiversité comme le montre le Plan Biodiversité ;

Considérant qu'offrir des graines/fleurs/plantes, notamment aux plus jeunes, permet de sensibiliser à ces questions, tout en apportant du confort aux intérieurs ;

Sur proposition de Didier GUILLOT, Julien BARGETON, Fadila MEHAL, Anne-Christine LANG et Thomas LAURET, élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu :

- **Que soit réintroduite, à l'occasion de la Fête des Jardins, la distribution gratuite de végétaux, graines, plantes aux visiteurs.**

Séance du Conseil de Paris - Lundi 5, mardi 6 et mercredi 7 février 2018

Vœuprésenté par Jerome DUBUS, les élus du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants et les élus du groupe Démocrates et Progressistes relatif à la saisine de l'Inspection générale de la Ville de Paris en vue d'un audit portant sur les conditions de passation et d'exécution du contrat de prestation du service Vélib'

Considérant que le service Vélib' comptait avant la transition entre les deux prestataires 300.000 abonnés ;

Considérant que du fait de ce changement de prestataire, a débuté en octobre 2017 une phase de transition d'une durée initiale de 6 mois, durant laquelle aurait lieu le remplacement les anciens matériels & stations ;

Considérant qu'au regard de la délibération 2017 DVD 102 organisant le changement de prestataire, Smovengo devait mettre en service 505 stations d'ici le 1^{er} Janvier 2018, puis 505 autres d'ici Avril 2018 ;

Considérant que cet objectif n'a pas été accompli, ayant été dans un premier temps ramené à 300 stations et seules 64 ayant été finalement réellement disponibles au 1^{er} Janvier 2018, dont une partie sans vélo ;

Considérant qu'afin de rattraper son retard, le prestataire s'est engagé à mettre en service 80 stations par semaine au lieu des 60 prévues originellement, soit plus de 300 d'ici fin Janvier 2018 ;

Considérant que seules 80 stations sont effectivement fonctionnelles au 12 Janvier 2018, cet engagement de rythme n'a pas non plus été respecté ;

Considérant que les installations des nouveaux équipements s'est fait sans prioriser les gares et stations de métro principales de la Capitale ;

Considérant que le prestataire invoque pour justifier sa défaillance le retard dans la signature du contrat de transition, dû aux recours en justice de JCDecaux, la grève des agents du service & la difficulté à électrifier les stations ;

Considérant que cette absence de service effectif s'accompagne d'une hausse des tarifs et d'une série d'erreurs de facturation ou de caution ;

Considérant que le Syndicat, ayant eu connaissance des retards dès la fin 2017, a attendu Janvier 2018, que le système soit absolument paralysé, pour réclamer du prestataire qu'il double ses équipes ;

Considérant qu'au regard de sa défaillance, le prestataire s'est vu sanctionné de pénalités contractuelles d'un montant supérieur à un million d'euros ;

Considérant que cette pénalité ne couvre pas le coût des mesures de compensation accordées aux usagers, s'élevant à près de 2 millions d'euros, la défaillance du prestataire constitue une perte nette pour le Syndicat Mixte Autolib' Vélib' Métropole ;

Considérant que la Ville de Paris, statutairement majoritaire en voix au sein du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, est légitime pour connaître les causes de ces défaillances ;

Sur proposition de Jérôme DUBUS, les élus du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants et les élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu que l'Inspection Générale de la Ville de Paris soit saisie en vue d'un audit portant sur les conditions de passation et d'exécution du contrat de prestation du service Vélib' par le consortium Smovengo.

4^e commission (action sociale, santé, petite enfance)

**Conseil de Paris
Séance des 5, 6 et 7 février 2017**

Vœu relatif à la Nuit de la solidarité

Déposé par Julien BARGETON, Fadila MEHAL, Anne-Christine LANG Thomas LAURET et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes,

Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,

Considérant que la Maire de Paris a annoncé le mercredi 10 janvier 2018 sur France Bleu Paris l'organisation d'une « Nuit de la solidarité » pour mi-février 2018 ;

Considérant que du jeudi 15 au vendredi 16 février, de 20 heures à 1 heure du matin, la Nuit de la solidarité aura pour objectif de comptabiliser le nombre de personnes sans-abri dans la capitale ;

Considérant cependant qu'il ne s'agit pas d'une intervention sociale à grande échelle ;

Considérant que ce décompte se veut être un outil de connaissance quantitative et qualitative;

Considérant que cette opération souhaite avoir une photographie à un instant donné du nombre de personnes en situation de rue sur le territoire parisien en soumettant un questionnaire anonyme aux personnes rencontrées ;

Considérant cependant qu'il est difficile d'avoir des données fiables et complètes sans prendre en compte la totalité du territoire ;

Considérant le grand nombre de partenaires qui participera à cette opération (notamment la RATP, la SNCF et l'AP-HP) auquel s'ajoute des bénévoles et des citoyens ;

Considérant le déroulement du décompte avec plus de 300 équipes seront constituées, conduites par un chef d'équipe professionnel du social formé à la démarche, qui sera soutenu par 2 à 4 bénévoles, avec des cellules-ressources dans chaque arrondissement ;

Considérant que cette opération a pour visée d'adapter l'offre d'hébergement et de répondre aux besoins des plus démunis ;

Considérant la lutte contre la grande exclusion, grande cause de la mandature, ainsi que le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, adopté en 2015 ;

Considérant le renforcement par le gouvernement du dispositif d'hébergement d'urgence comme l'attestent les 276 M d'euros ouverts en complément des crédits initiaux 2017, auxquels sont rajoutés 89 M d'euros ;

Considérant le Plan hivernal de la Préfecture de Paris relatif à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes sans-abri, datant de décembre 2017 ;

Considérant que le nombre de places mobilisées au titre de la période hivernale par l'État en lien avec les collectivités et les associations s'élevait à 9.598 places au 24 décembre 2017 ;

Considérant que 141.244 places ont été ouvertes et mobilisées correspondant à 12.886 places de plus que l'année dernière ;

Considérant que selon la préfecture, 100.000 personnes bénéficient d'une mise à l'abri en Ile-de-France, comme il est précisé dans le Parisien du 16 janvier 2018 ;

Considérant également les trois centres d'accueil et d'examen de situation à Paris, Cergy et Ris-Orangis et trois autres en projet à Nanterre, Créteil et en Seine-et-Marne, qui disposent de 800 places ;

Considérant 54 nouvelles places ouvertes destinées à la prise en charges des plus vulnérables (femmes isolées, familles) en fin de soirée ;

Considérant que ces places sont réparties à l'Hôtel-Dieu, dans les 14^e et 8^e arrondissements ;

Considérant qu'à la fin janvier, près de 500 places supplémentaires seront créées pour traiter d'éventuelles augmentations de demandes en fin de journée ou pendant la journée ainsi que la possible ouverture d'un gymnase ;

Considérant la mise en place avec le Samu social d'un dispositif d'identification immédiates des personnes à la rue dans le but de leur proposer une solution de mise à l'abri ;

Considérant que la Président de la République a souhaité un examen attentif de la situation administrative de chaque personne accueillie afin de favoriser l'orientation vers le lieu le plus adapté à sa situation personnelle ;

Considérant qu'aujourd'hui, un trop grand nombre de personnes sont dans l'indétermination administrative ;

Considérant que l'inconditionnalité de l'accueil en hébergement des personnes sans domicile fixe, prévu par l'article L345-2-2, qui s'accompagne d'une prise en compte de tous les publics et de l'orientation la plus adéquate possible n'est pas remise en cause ;

Sur proposition de Julien BARGETON, Fadila MEHAL, Anne-Christine LANG, Thomas LAURET et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu :

- **Que soient établies, avec tous les partenaires dont l'Etat, des procédures de comptabilisation garantissant la neutralité et l'objectivité de l'opération afin de disposer de données tangibles et concrètes ;**
- **Que les données collectées qui seront analysées sous la responsabilité de la Ville de Paris, en partenariat avec l'Observatoire du Samu Social de Paris et l'Atelier Parisien d'urbanisme soient transparentes et analysées avec le concours de l'État pour un état des lieux complet et cohérent.**

**Conseil de Paris
Séance des 5, 6 et 7 février 2017**

Vœu relatif à la politique d'immigration

Déposé par Fadila MEHAL, Julien BARGETON, Anne-Christine LANG, Thomas LAURET et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes,

Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,

Considérant le Plan « Garantir le droit d'asile, mieux maîtriser les flux migratoires » présenté par le Premier Ministre le 12 juillet, et le Président de la République le 27 juillet lors du discours d'Orléans ;

Considérant que la France a enregistré un peu plus de 100.000 demandes d'asile en 2017 ;

Considérant le projet de loi Asile et immigration qui vise à accélérer le traitement des demandes d'asile, améliorer l'accueil des demandeurs d'asile, à rendre plus efficace les procédures d'éloignement, à intégrer davantage les étrangers en situation régulière ;

Considérant que le Premier ministre a reçu les associations engagées dans l'hébergement d'urgence et l'accueil des demandeurs d'asile pour la deuxième fois, dans le cadre du projet de loi Asile et immigration ;

Considérant que le ministre de la Santé et des Solidarités et le ministre de l'Intérieur ont reçu les associations engagées dans l'hébergement d'urgence et l'accueil des demandeurs d'asile pour la deuxième fois également ;

Considérant que la loi cherche un équilibre entre responsabilité et humanité ;

Considérant que la circulaire Collomb, publiée le 12 décembre 2017, ne remet nullement en cause l'inconditionnalité de l'accueil ;

Considérant que l'inconditionnalité de l'accueil en hébergement des personnes sans domicile fixe, prévu par l'article L345-2-2 du code de l'action sociale et des familles, comprend une prise en compte de tous les publics et d'une orientation adaptée à leur situation ;

Considérant que la circulaire du 12 décembre cherche à orienter chacun vers la structure la mieux adaptée à sa situation personnelle ;

Considérant que les équipes mobiles dont il est question n'ont pas de pouvoir coercitif et que les associations ne sont pas appelées à conduire des examens de situation, ce qui n'est pas leur rôle ;

Considérant l'annonce du gouvernement relative à la création de 7.500 places de centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) en 2018 et 2019 et de 5.000 places dans des centres provisoires d'hébergement (CPH) ;

Considérant par ailleurs le renforcement par le gouvernement du dispositif d'hébergement d'urgence comme l'attestent les 276 M d'euros ouverts en complément des crédits initiaux 2017, auxquels sont rajoutés 89 M d'euros ;

Considérant le Plan hivernal de la Préfecture de Paris relatif à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes sans-abri, datant décembre 2017, avec l'ouverture de nombreuses places pour les personnes sans-abri ;

Considérant les trois centres d'accueil et d'examen de situation à Paris, Cergy et Ris-Orangis et trois autres en projet à Nanterre, Créteil et en Seine-et-Marne, qui disposent de 800 places ;

Considérant 54 nouvelles places ouvertes destinées à la prise en charge des plus vulnérables (femmes isolées, familles) en fin de soirée ;

Considérant que ces places sont réparties à l'Hôtel-Dieu, dans les 14^e et 8^e arrondissements ;

Considérant qu'à la fin janvier, près de 500 places supplémentaires seront créées pour traiter d'éventuelles augmentations de demandes pendant ou en fin de journée, ainsi que la possible ouverture d'un gymnase ;

Considérant la mise en place avec le Samu social d'un dispositif d'identification immédiate des personnes à la rue dans le but de leur proposer une solution de mise à l'abri ;

Considérant que la Président de la République a souhaité un examen attentif de la situation administrative de chaque personne accueillie afin de favoriser l'orientation vers le lieu le plus adapté à sa situation personnelle ;

Considérant qu'aujourd'hui, un trop grand nombre de personnes sont dans l'indétermination administrative ;

Considérant l'état des lieux du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile fait par La Cimade ;

Sur proposition de Fadila MEHAL, Julien BARGETON, Anne-Christine LANG, Thomas LAURET et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu :

- **Que la Ville demande au Préfet de Paris un état des lieux complet du dispositif d'accueil, précisant notamment le nombre de demandeurs d'asile, de migrants, de réfugiés, de nationalités représentées, de dublinés, de déboutés du droit d'asile, ainsi que toute autre information complémentaire, permettant aux élus de disposer de données précises, utiles et nécessaires.**

Vœu relatif au dispositif d'aide sociale facultative de la Ville de Paris

Déposé par Julien BARGETON, Fadila MEHAL, Anne-Christine LANG, Didier GUILLOT et Thomas LAURET, élus du groupe Démocrates et Progressistes,

Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,

Considérant que le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) met en œuvre la politique municipale d'action sociale en proposant notamment les nombreuses prestations créées par la Ville de Paris pour ses habitants au sein de ses 20 Centres d'action sociale-Ville de Paris ;

Considérant les ambitieux objectifs du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) qui visent à lutter contre toutes les formes d'exclusion, à réduire les inégalités, à garantir les droits et faciliter leur accès ;

Considérant le règlement municipal parisien des prestations d'aide sociale facultative, applicable le 1^{er} février 2016, après une première version datant du 1^e avril 2015 ;

Considérant les différents publics pouvant bénéficier de ces aides ciblées (personnes âgées, personnes adultes en situation de handicap, familles ou encore Parisiens en difficulté) relatives aux ressources, au logement ou encore au maintien dans la vie sociale ;

Considérant que pour avoir une politique sociale efficace, juste et solidaire envers les moins favorisés, il est impératif et important d'avoir une politique sociale globale et cohérente, chiffrée et prenant en compte l'intégralité des publics les moins favorisés, sur un territoire pertinent et cohérent ;

Considérant ainsi l'importance de l'évaluation et de l'examen approfondi des politiques publiques, garants des meilleures prises de décision ;

Considérant que deux députés, Guillaume Chiche et Gilles Lurton, doivent rendre un rapport fin février ou début mars sur la politique familiale dans le cadre d'une mission d'information de l'Assemblée Nationale ;

Considérant que depuis 2008, les Missions d'information et d'évaluation (MIE) permettent aux élus parisiens d'évaluer les politiques déployées par la collectivité parisienne au service des usagers afin de s'assurer de leur pertinence et de leur efficacité ;

Considérant que le dispositif d'aide sociale facultative s'inscrit pleinement dans les politiques municipales et qu'il est fortement possible de l'améliorer pour plus de justesse et d'harmonie ;

Considérant que les rapports d'activité de la CASVP ne suffisent pas à l'appréciation de l'efficacité des actions menées ;

Considérant, dès lors, que les politiques sociales liées aux jeunes, aux seniors, aux bénéficiaires de minima sociaux et autres publics en situation précaire devraient faire l'objet d'une étude approfondie pour davantage de solidarité et d'harmonie territoriale ;

Considérant que la Métropole du Grand Paris semble être une échelle juste concernant l'attribution d'aides du fait de la grande mobilité de ses habitants ;

Considérant que les départements de la petite couronne et la Ville de Paris ont tous adopté des dispositifs distincts en matière d'aide sociale, avec des critères de ressources et de bénéficiaires différents ;

Considérant l'annonce de la Maire à France Bleu Paris le mercredi 10 janvier relative à la création d'un Pass Navigo Senior gratuit destiné aux personnes âgées de plus de 65 ans touchant moins de 2.200 euros par mois ;

Sur proposition de Julien BARGETON, Fadila MEHAL, Anne-Christine LANG, Didier GUILLOT et Thomas LAURET, élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu :

- **Que soit lancée une Mission d'Information et d'Évaluation portant sur l'ensemble du dispositif d'aide sociale facultative et que plusieurs pistes de réformes soient suggérées ;**
- **Que la MIE prenne en compte toutes les générations (enfants, jeunes, adultes et personnes âgées en difficulté), les personnes en situation de handicap, les familles et tous les autres publics susceptibles d'être en situation de précarité.**

6^e commission (écoles, université)

**Conseil de Paris
Séance des 5, 6 et 7 février 2017**

Vœu relatif une enquête sur le dédoublement des classes de CP en Rep+

Déposé par Anne-Christine Lang, Julien Bargeton, Fadila Mehal, Thomas Lauret et Didier Guillot, élus du groupe Démocrates et Progressistes,

Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,

Considérant qu'à la rentrée 2017, près de 2.500 classes de CP situées dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcée (Rep+) ont été dédoublées, permettant dans la plupart des cas un taux d'encadrement inédit : un professeur pour 12 élèves environ ;

Considérant que dans 86% des cas, le dédoublement a été possible grâce aux salles de classe inoccupées et que dans 14% des cas, les salles de classe ont fait l'objet d'une réorganisation afin d'accueillir deux professeurs dans une classe ;

Considérant que des études scientifiques ont montré que réduire la taille des classes permet aux élèves les plus fragiles de progresser, comme l'a montré celle menée par Pascal Bressoux et Laurent Lima en 2011, intitulée « La place de l'évaluation dans les politiques éducatives : le cas de la taille des classes à l'école primaire en France » ;

Considérant que pour la réussite de ce dispositif, il est impératif de prendre en compte la taille de la classe d'une part, l'expérience professionnelle des professeurs d'autre part ;

Considérant ainsi que réduire les effectifs doit se faire en complément d'une mise en place d'une pédagogie adaptée, l'un n'allant pas sans l'autre ;

Considérant que le choix a été de concentrer l'effort là où les besoins sont les plus importants afin de combattre la difficulté scolaire à la racine, dès l'apprentissage des savoirs fondamentaux (CP et CE1) ;

Considérant qu'aux rentrées suivantes, à partir de 2018, les classes de CP ainsi que de CE1 en Rep et Rep+ seront dédoublées à leur tour ;

Considérant que l'Etat et les collectivités territoriales ont des responsabilités distinctes concernant l'enseignement scolaire et que la Ville de Paris est chargée de la construction, de l'entretien, du fonctionnement matériel des écoles élémentaires entre autres ;

Considérant la politique de l'éducation prioritaire du Ministère de l'Éducation nationale, mise en place à travers notamment les RAR (réseaux ambition réussite) et les RRS (réseaux de réussite scolaire), qui s'appuient sur des partenariats locaux ;

Considérant que la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) est en charge de la construction et de l'entretien, de la gestion logistique et périscolaire des écoles du premier degré ;

Considérant que 14 écoles parisiennes ont dédoublé leurs classes de CP en 2017 ;

Considérant que dans certains arrondissements de Paris, dans le 18^e ou 20^e par exemple, les retours sont très positifs et que les enfants progressent très rapidement ;

Considérant que dans certains quartiers de Paris, les enfants ont dès décembre appris à lire, ce qui n'était jamais arrivé auparavant, d'après les nombreux retours des professeurs et des parents d'élèves ;

Considérant qu'ailleurs en France, à Montpellier par exemple dans le quartier de la Paillade ou encore à Creil dans l'Oise, les enseignants jugent cette idée efficace, après six mois du fait que les enfants réussissent à combiner les lettres, à lire ;

Sur proposition d'Anne-Christine Lang, Julien Bargeton, Fadila Mehal, Thomas Lauret et Didier Guillot, élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu :

- **Que soit réalisée une enquête auprès des écoles, des personnels éducatifs et des parents d'élèves pour objectiver les résultats de ce dédoublement des classes de CP ;**
- **Que cette étude soit menée par la DASCO et l'Académie de Paris ;**
- **Que cette étude soit transmise aux élus du Conseil de Paris.**

7^e commission (jeunesse, associations, sports, relations internationales, tourisme)

**Conseil de Paris
Séance des 5, 6 et 7 février 2017**

Vœu relatif à la réalisation effective des projets du Budget participatif

Déposé par Thomas LAURET, Julien BARGETON, Fadila MEHAL, Anne-Christine LANG et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes, et les élus du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants,

Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,

Considérant l'importance de la démocratie locale, de la participation citoyenne et de la vie associative pour une ville dynamique et active ;

Considérant que depuis 2014, la Maire de Paris a souhaité que le budget participatif permette aux Parisiens de "co-élaborer" les politiques publiques, en les laissant décider de l'utilisation de 5% du budget d'investissement de la Ville ;

Considérant que près d'un demi-milliard d'euros jusqu'en 2020 sont consacrés aux projets conçus et votés par les Parisiens, dont 30% réservés aux quartiers populaires ;

Considérant que le Budget participatif se décline à deux échelles : aux niveaux des projets d'envergure parisienne et d'arrondissement ;

Considérant les trois critères de recevabilité des projets, à savoir satisfaire un motif d'intérêt général, entrer dans le champ de compétence de la Ville ou du Département de Paris et représenter une dépense d'investissement sans générer de dépense de fonctionnement trop importante ;

Considérant la possibilité partielle de suivre les réalisations des projets lauréats sur le site du Budget participatif (études et conception, lancement des procédures, réalisation des travaux, livraison et inauguration) ;

Considérant que dans la plupart des cas les projets sont réalisés ou en cours de réalisation ;

Considérant cependant les retards de réalisation, les abandons, les effets négatifs de ces retards, le manque d'information sur les délais de réalisation, qui remettent en cause la crédibilité de la démarche ;

Considérant en effet que le calendrier des différentes étapes n'est pas systématiquement affiché ;

Considérant qu'il existe parfois un trop grand décalage entre la date du vote et la date de la réalisation ;

Considérant par exemple que certains projets votés en 2014 sont encore en cours de réalisation, que certains votés en 2015 sont encore en phase d'études, donnant l'impression que les projets n'avancent pas ;

Considérant que les projets sont étudiés par les services techniques de la Ville de Paris afin de vérifier leur faisabilité et évaluer leur coût puis soumis au vote des Parisiens en septembre ;

Considérant les huit projets votés au BP 2016 qui se retrouvent non réalisables (végétaliser le mur rue Paul Lelong ou encore de trouver un lieu de rencontre pour les habitants par exemple) ;

Considérant le projet relatif à la restauration des fontaines de la Porte de Saint-Cloud du budget participatif voté en 2016 qui fait aujourd'hui l'objet d'une délibération au Conseil de Paris demandant une subvention auprès de l'État pour l'exécution des travaux ;

Sur proposition de Thomas LAURET, Julien BARGETON, Fadila MEHAL, Anne-Christine LANG et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes, et les élus du groupe Parisiens Progressistes Constructifs et Indépendants, le Conseil de Paris émet le vœu :

- Que soit intégré sur le site du budget participatif le calendrier de réalisation de tous les projets votés sans exception après études et concertation ;
- Que soient révisés le modèle et le calendrier pour que la faisabilité des projets soit en cohérence avec le calendrier des choix ;
- Que puissent être réalisées des études de satisfaction auprès des habitants afin de vérifier que le résultat corresponde aux attentes et au projet voté.

**Conseil de Paris
Séance des 5, 6 et 7 février 2017**

Vœu relatif au soutien à Teodoradel Carmen Vasquez

Déposé par Anne-Christine Lang, Fadila Mehal, Julien Bargeton, Thomas Laure et Didier Guillot, les élus du groupe Démocrates et Progressistes,

Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,

Considérant l'emprisonnement depuis dix ans à San Salvador de Teodoradel Carmen Vasquez, déclarée coupable d'avoir fait une fausse-couche afin d'avorter en 2008 alors qu'elle était sur son lieu de travail ;

Considérant qu'au Salvador, certaines femmes et certains hommes préfèrent appeler la police plutôt que les secours, par peur d'être accusés de complicité d'avortement dans ce pays où l'IVG est totalement interdit ;

Considérant qu'en 2015, la Cour Suprême a rejeté sa demande de grâce ;

Considérant qu'en décembre dernier, la peine de 30 ans de prison pour homicide avec circonstances aggravantes a été confirmée en appel ;

Considérant que le tribunal a estimé qu'elle avait intentionnellement provoqué une fausse-couche dans l'intention d'avorter ;

Considérant que le fait d'avorter est un crime majeur dans ce pays, qui l'interdit même en cas de viol, d'inceste ou de maladie de l'enfant, l'ONU qualifiant ses lois comme des plus « draconiennes » qui soient ;

Considérant qu'il existe de nombreuses femmes emprisonnées pour les mêmes faits, et que les femmes les plus pauvres sont affectées de manière encore plus accrue comme le rappelle l'ONU ;

Considérant la mobilisation au Salvador et ailleurs des politiques, des associations – y compris internationales –, de la société civile (médecins, avocats) pour dénoncer les décisions de justice et promouvoir les droits des femmes à disposer de leur corps notamment ;

Considérant, en décembre dernier, la demande de l'ONU au Salvador d'imposer un moratoire sur l'application de la sa loi sur l'avortement et son appel aux autorités afin d'examiner tous les cas où les femmes ont été emprisonnées pour avortement ;

Considérant le dossier public Individu en Danger relatif à Teodoradel Carmen Vasquez, rédigé par Amnesty International ainsi que ses nombreuses actions d'information, communication, mobilisation, d'avertissement ;

Considérant la pétition lancée sur Change.org pour soutenir Teodoradel Carmen Vasquez, signée à ce jour par de nombreux parlementaires et citoyens ;

Considérant une autre pétition lancée par AIUSA Group¹ sur la même plateforme intitulée « Free Salvadoran woman Teodoradel Carmen Vásquez, imprisoned for miscarriage », signée par plus de 54.800 signatures ;

Considérant que Paris et la France doivent affirmer leurs valeurs d'égalité, de liberté, de solidarité en ce qui concerne les droits des femmes et droits de l'homme en général sur la scène internationale ;

Sur proposition d'Anne-Christine Lang, Fadila Mehal, Julien Bargeton, Thomas Laure et Didier Guillot, les élus du groupe Démocrates et Progressistes, élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu :

- **Que la Ville soutienne et s'associe aux initiatives, manifestations permettant une libération rapide de Teodoradel Carmen Vasquez ainsi que les autres femmes, victimes de ce manquement aux droits des femmes ;**
- **Qu'une photographie de cette femme soit placée sur la façade de l'Hôtel de Ville afin de marquer la solidarité des Parisiens envers toutes ces femmes.**

**Conseil de Paris
Séance des 5, 6 et 7 février 2017**

Vœu relatif au soutien aux pays africains

Déposé par Fadila MEHAL, Julien BARGETON, Anne-Christine LANG, Thomas LAURET et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes,

Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,

Considérant les propos du Président des Etats-Unis, rapportés par les journalistes lors d'une réunion sur l'immigration à la Maison Blanche, qualifiant début janvier 2018 les pays africains et Haïti de « pays de merde » ;

Considérant que le porte-parole du Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme s'est indigné de ces propos lors d'un point presse à Genève ;

Considérant que les ambassadeurs des 54 pays africains à l'ONU ont réclamé des excuses et des rétractations au Président des États-Unis;

Considérant que le groupe africain de l'ONU considère ces remarques comme « scandaleuses », « racistes » et « xénophobes » ;

Considérant l'indignation de l'Union africaine (UA), qualifiant ces remarques de « blessantes » et « dérangeantes » ;

Considérant l'histoire des États-Unis, qui a connu l'esclavage, la ségrégation raciale, les luttes civiques et militantes pour l'égalité des droits comme le représentent Rosa Parks et Martin Luther King ;

Considérant que l'Afrique, berceau de l'humanité, jouit d'une histoire et d'une richesse à la fois culturelle, patrimoniale et mémorielle remarquables ;

Considérant que l'Afrique a beaucoup apporté aux autres pays, en termes de culture ou de soutien en temps de guerre ;

Considérant la voix et l'histoire de Paris, considérée par beaucoup comme la capitale des droits de l'homme, comme une ville solidaire, inclusive, cosmopolite, généreuse, attractive pour les étudiants étrangers et les touristes ;

Considérant que Paris a accueilli la COP21, à laquelle les pays africains ont beaucoup contribué ;

Considérant que la Maire de Paris préside le C40, réseau mondial de villes visant à lutter contre le dérèglement climatique ;

Considérant l'action de la Ville en matière de lutte contre les discriminations, qu'elles soient (liées à la couleur de la peau, aux origines, au sexe, à l'orientation sexuelle, à la religion ou à l'aspect physique);

Considérant qu'en décembre dernier s'est tenue la semaine parisienne de lutte contre les discriminations ;

Considérant que Paris ne peut tolérer des propos racistes, discriminants, xénophobes sans les dénoncer;

Considérant les migrants accueillis à Paris, venus notamment de régions en guerre, africaines particulièrement ;

Considérant que la France et l'Afrique partagent une histoire commune et des liens séculaires ;

Considérant la tournée africaine du Président de la République et son adresse à la jeunesse fin novembre 2017, ainsi que sa volonté de « réconcilier les mémoires » ;

Sur proposition de Fadila MEHAL, le groupe Démocrates et Progressistes, du Conseil de Paris émet le vœu :

- **Que la Ville de Paris interpelle les ambassadeurs africains pour leur témoigner du soutien des élus du Conseil de Paris ;**
- **Qu'elle continue d'accroître ses relations avec les pays africains en développant les conventions avec les villes africaines dans les domaines de la culture, de l'environnement, de l'aménagement ou de l'urbanisme par exemple.**